

Liste des outils disponibles pour mettre en œuvre la participation dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes

I. Outils à utiliser avec les enfants, les jeunes et les parents

- 1) Brochures « [Ton opinion compte. Tout sur l'audition de l'enfant dans la procédure de droit civil](#) » et « [Ton opinion compte. Tout sur la participation et l'audition des enfants dans les procédures d'asile](#) » (2023) (à commander [ici](#)), éditées par le Marie Meierhofer Institut für das Kind et l'UNICEF (en français et en allemand)

La première brochure explique l'audition de l'enfant dans les procédures de droit civil pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans.

Dans la seconde brochure sont expliquées les possibilités de participation dans le cadre de la procédure d'asile dans un langage simple, avec de nombreuses illustrations.

- 2) [Juris t'explique tes droits](#) (allemand, français et italien)

« Le petit avocat, Juris, t'explique tes droits » est un guide pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour les adultes qui souhaitent parler de ces thèmes avec les enfants. L'histoire de Juris vise à mieux intégrer, impliquer, informer et éduquer les enfants dans les procédures de protection de l'enfance, de divorce et de séparation.

- 3) [La protection expliquée par des jeunes pour les jeunes](#) (2024), Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud

Brochure éditée avec le soutien de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud dans laquelle des jeunes ayant été suivis par un.e assistant.e social.e de la DGEJ donne des explications sur la protection.

- 4) « [Participation ? Comment nous voyons les choses](#) ». Une boîte à action pour les jeunes et les professionnel.le.s dans les institutions de protection de l'enfance et de la jeunesse. (Integras)

Grâce à cette boîte à action, les jeunes et les professionnels du domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse sont invités à identifier, discuter et façonner ensemble des domaines importants de la vie quotidienne où les jeunes souhaitent intensifier leur participation.

- 5) [Deine Rechte, wenn du nicht in deiner Familie leben kannst](#) (seulement en allemand)

Cette brochure s'adresse aux enfants et aux jeunes qui ne peuvent grandir auprès de leurs parents. C'est un résumé des Standards Quality4Children pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe.

- 6) [Informations sur la protection des enfants en langue facile à lire](#) (2019), APEA des cantons BE, SO et ZH (seulement en allemand)

De nombreuses personnes impliquées dans des procédures de protection de l'enfant ne sont pas suffisamment informées sur la protection de l'enfant, la procédure, les droits et devoirs au cours de la procédure. Avec cette brochure en langue facile à lire, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte des cantons de Berne, Zurich et Soleure, veulent mettre à disposition les informations pertinentes en matière de protection de l'enfant selon le droit civil.

L'information est rédigée de manière facile à comprendre, afin qu'elle soit aussi accessible aux

personnes externes à la profession. Elle fournit une bonne vue d'ensemble avec les informations les plus importantes sur le sujet.

- 7) **Brochure PRISMA** (en français à commander sous la rubrique [publications](#) du site Internet d'Integras, en italien à télécharger [ici](#))

Prisma est un outil concret de mise en œuvre des standards Quality4Children. Chacun des 18 standards peut être analysé conjointement par l'enfant et l'éducateur/trice qui arrêtent le curseur dans la zone et sur le point qui semble pertinent à l'enfant. La perception de chaque enfant et de l'ensemble des enfants en institution peut être ainsi appréhendée et donner lieu à des pistes d'amélioration possibles. Il en va de même pour les parents et les services placeurs. Pour chacun des 18 standards une liste de signaux d'alerte est mentionnée et des questions spécifiques et adaptées sont proposées pour les enfants, les adolescents, les parents et les services placeurs.

- 8) **Droits de l'enfant. Livre de poche A7 (2023)** (à commander [ici](#)) (UNICEF)

Cette publication est une version de la Convention des droits de l'enfant adaptée aux enfants et rédigée dans un langage simple. Compacte et avec de nombreuses illustrations.

II. Outils pour les professionnel-le-s

A. Stratégies et lignes directrices cantonales

- 1) [Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud, Lignes Directrices, Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse](#) (2017)

En 2017, le Conseil d'État vaudois a adopté des lignes directrices pour la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Elles définissent en particulier comment la participation doit être mise en œuvre dans le domaine de la promotion et de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

- 2) [Strategie «Kinderschutz 2021 bis 2026» des Kantons St.Gall](#) (2021) Coordination enfance et jeunesse, Service des affaires sociales, Saint-Gall (seulement en allemand)

Dans la **stratégie cantonale « Protection de l'enfant 2021-2026 »**, le canton de Saint-Gall aborde aussi la participation et se donne comme but stratégique de définir des procédures toujours mieux adaptées aux enfants. Il s'agit à cet effet d'élaborer des recommandations pour des procédures adaptées aux enfants et de les diffuser auprès des organisations professionnelles et des autorités. De plus, il convient d'évaluer la mise en œuvre de l'art. 12 CDE dans le canton de Saint-Gall. Le canton de Saint-Gall démontre ainsi que la participation des enfants et des jeunes peut concrètement être intégrée dans les stratégies cantonales de politique de l'enfance et de la jeunesse.

- 3) [Strategie Frühe Förderung Kanton Graubünden 2022-2025](#), Service des affaires sociales du canton des Grisons, domaine familles, enfance et jeunesse (seulement en allemand)

La stratégie d'encouragement précoce du canton des Grisons 2022-2025 a pour objectif de définir l'orientation à suivre dans le canton. Elle se fonde sur des structures en réseau, des synergies et des mesures efficaces au niveau du canton, des communes et des organismes responsables privés. La stratégie s'inscrit dans les trois champs d'action de la politique de l'enfance et de la jeunesse : le champ d'action « Encouragement », lorsqu'il s'agit d'aménager des conditions-cadres et des offres qui influencent favorablement les conditions de développement pendant la petite enfance ; le champ d'action « Protection » dans le domaine de la prévention des atteintes au bien-être de l'enfant et le champ d'action « Participation » dans le sens d'une politique pour les enfants, les jeunes et les familles.

B. Placement extra-familial

- 1) **Recommandations de la CDAS et de la COPMA relatives au placement extra-familial** (en particulier le chapitre 6 *Participation de l'enfant lors de son placement*) (en français et en allemand)

Les recommandations de la CDAS et de la COPMA relatives au placement extra-familial placent l'enfant et ses besoins au centre des préoccupations et établissent des standards minimaux de qualité, qui s'appliquent aussi bien aux placements volontaires qu'aux placements ordonnés. Elles ont pour objectif de renforcer les droits de l'enfant, le principe directeur étant la participation de l'enfant qui doit être adaptée à son âge et être garantie à toutes les phases de son placement. Le chapitre 6 des recommandations comprend des indications axées sur la pratique, les degrés de participation, la personne de confiance ou personne de référence et la représentation de l'enfant dans les procédures (toujours dans le contexte du placement extra-familial, bien que les degrés de participation puissent être aussi transposés à d'autres domaines).

- 2) **Standards Quality4children** (en français et en allemand)

Les « Standards Quality4Children pour le placement des enfants hors du foyer familial » ont été développés pour informer et orienter les personnes impliquées dans une procédure de placement extra-familial et pour leur apporter des suggestions. Ils ont été créés sur la base des « bonnes pratiques » et de l'expérience de personnes directement concernées dans 32 pays.

- 3) «**Kinder wirken mit**»: **Empfehlungen zur Förderung der Mitwirkung in der ausserfamiliären Betreuung** (rapport de projet) et **manuel**. Annegret Wigger & Nikolina Stanic (2012) (seulement en allemand)

En Suisse, nous sommes peu renseignés sur la participation au sein des foyers et des familles d'accueil, dans quelle mesure elle s'exerce et de quelle façon. Le canton de Saint-Gall a financé un projet pilote qui a débouché sur des recommandations pour l'encouragement de la participation des enfants placés (rapport de projet) ainsi qu'un manuel. Le manuel comprend diverses suggestions sur la façon dont le droit à la participation peut être concrètement mis en œuvre.

- 4) **Explorer les droits de l'enfant placé**, 30 cartes d'orientation pratique (à commander sous la rubrique [publications](#) du site Internet d'Integras)

À travers 30 thématiques spécifiques, le professionnel de la protection de l'enfant trouvera dans ce petit guide des réponses et des orientations à des questions complexes et pointues que peut poser le respect des droits de l'enfant dans le contexte du placement.

- 5) **Rapport sur la personne de confiance d'Integras**, 2020 (à télécharger [ici](#) sous « Éducation sociale ») (en français et en allemand)

Le document présente le cadre légal du concept de personne de confiance dans le cadre de placements en institutions et présente différents questionnements sur ce thème en lien avec des entretiens réalisés dans le terrain.

- 6) **Kinder sind ganze Menschen**, *undKinder* 111, Marie Meierhofer Institut für das Kind, 2023 (seulement en allemand) (à commander [ici](#))

Le numéro 111 du magazine *undKinder* du Marie Meierhofer Institut für das Kind réunit plusieurs articles sur le droit à la participation de l'enfant en particulier dans le domaine du placement extra-familial.

C. Participation de l'enfant dans le cadre de procédures civiles

- 1) **Brochure « L'audition de l'enfant en droit civil. Guide pour les professionnels »** (2023) (à commander [ici](#)), éditée par le Marie Meierhofer Institut für das Kind et l'UNICEF (en français et en allemand)

Ce guide sur l'audition de l'enfant dans la procédure de droit civil s'adresse aux professionnel-le-s qui réalisent des auditions d'enfant et prennent des décisions sur cette base. Il explique la valeur et l'utilité ainsi que le cadre légal d'une audition d'enfant. L'accent porte sur des conseils pratiques pour la préparation et la réalisation d'une audition d'enfant ainsi que sur une aide pour tenir compte de la volonté de l'enfant lors de la prise de décision.

2) **Brochure « Participation de l'enfant à sa protection. Guide pratique de l'ASPM » (assistants sociaux et assistantes sociales en protection des mineurs) de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud (DGEJ) (2024) (lien à venir)**

La brochure compile les stratégies développées par les assistants sociaux et assistantes sociales en protection des mineurs (ASPM) de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud. Il s'agit d'un outil pratique pour soutenir les actions des ASPM qui cherchent à impliquer davantage l'enfant. La brochure a pour but de donner des repères et des conseils pratiques pour faire de l'enfant à protéger un partenaire de l'intervention en protection, en veillant à éviter d'aggraver sa mise en danger.

3) **Leitfaden «[Kindesvertretung in Verfahren der KESB \(Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde\)](#)» (2024), Haute école spécialisée bernoise (seulement en allemand)**

Le guide «Kindesvertretung in Verfahren der KESB» soutient la mise en œuvre pratique de la représentation de l'enfant conformément à l'art. 314a^{bis} CC dans le cadre des procédures de protection de l'enfant devant l'APEA. Il clarifie les différents rôles dans la procédure de protection de l'enfant et contient des recommandations sur la collaboration des professionnels dans les cas impliquant des représentants de l'enfant. Le guide pratique s'adresse aux membres de l'autorité des APEA, aux représentantes et représentants de l'enfant, aux curateurs, aux personnes chargées des enquêtes sociales, aux personnes réalisant les expertises et aux professionnels qui offrent des prestations ambulatoires, hors murs ou stationnaires de l'aide à l'enfance et à la jeunesse.

L'objectif de ce guide est de promouvoir une bonne collaboration, centrée sur l'enfant, dans la procédure de protection de l'enfant devant l'APEA avec représentation de l'enfant selon l'article 314a^{bis} CC. Il s'agit ainsi de garantir que les enfants puissent effectivement exercer leurs droits de participation et de codécision dans les procédures de protection de l'enfant et qu'ils soient confortés par des expériences de participation positives.

4) **[Praxis der Kindesanhörung in Kindeschutz und Scheidungsverfahren im Kanton Bern](#), Analyse und Handlungsempfehlungen (2017) (uniquement en allemand, avec un résumé en français)**

Le document analyse la pratique actuelle dans le canton de Berne par rapport à l'audition de l'enfant dans le domaine de la protection de l'enfant et dans le cadre des procédures de divorce et formule des recommandations.

5) **[Rapport 2016-2017 de l'Observatoire cantonal de la jeunesse du canton de Valais : l'enfant dans les procédures de séparation et de divorce](#) (un [résumé du rapport](#) est également disponible)**

Le rapport analyse la place des enfants dans les procédures de séparation et de divorce dans le canton du Valais et formule des pistes de réflexions pour réduire le risque qu'ils soient pris en otage dans les conflits de leurs parents.

6) **[Rapport final du projet Child-friendly Justice Grisons](#), Service des affaires sociales du canton des Grisons, domaine familles, enfance et jeunesse (seulement en allemand)**

En 2020, le projet Child-friendly Justice du canton des Grisons a été réalisé sous la direction du service des affaires sociales cantonal en collaboration avec l'association Avocat.e.s de l'enfant Suisse. Des experts de différentes autorités, services et tribunaux se sont penchés sur la question de savoir si les procédures dans le canton sont adaptées aux enfants. Une intégration adaptée à l'âge dans le système juridique exige en premier lieu que les individus concernés soient informés de leurs droits dans des procédures juridiques spécifiques. Le motif principal du projet était de sensibiliser les experts compétents à informer

les enfants, en tant que parties, de leurs droits et de leur pouvoir de participation et de les impliquer directement dans les procédures juridiques correspondantes.

- 7) [Handbuch Kinder im Verfahren. Stellung und Mitwirkung von Kindern in Straf-, Zivil-, Gesundheits-, Schul- und Asylverfahren](#) (Sandra Hotz, Dike Verlag, Zurich/Saint-Gall, 2020 (seulement en allemand))

Comment faire participer les enfants dans une procédure pénale ou civile, dans les domaines de la santé, de l'école et de l'asile ? Ce manuel explique la position des enfants en se fondant sur les bases légales pertinentes, les décisions du tribunal et les exemples de bonnes pratiques. En plus de la partie des bases légales et d'un concept de procédure attentif aux enfants, ce manuel comprend aussi un chapitre fournissant des modèles de formulation et des instructions pour la pratique. Les différentes procédures sont pour la première fois rassemblées dans ce manuel et cela met en évidence le fait que la position et la participation des enfants sont réglées de différentes manières dans les procédures et qu'il est nécessaire de les unifier, afin de mieux garantir les droits de l'enfant en Suisse.

- 8) [Checkliste : Engagement d'une représentation juridique de l'enfant au sens de l'art. 314a^{bis} CC dans les affaires de protection de l'enfance](#) (Avocat.e.s de l'enfant Suisse)

Cette liste de contrôle est une recommandation et elle définit le standard souhaité pour une représentation optimale de l'enfant, en se basant sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe pour une justice adaptée aux enfants. Elle doit aider les membres de l'APEA dans leurs vérifications lors de la désignation d'une représentation légale de l'enfant, dans les procédures relatives à la protection de l'enfant.

- 9) [« Comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant ? »](#). Projet de recherche dans le cadre du PNR 76. Michelle Cottier, (2021), Université de Genève.

Ce projet a analysé comment les enfants et les parents vivent la procédure de protection de l'enfant et l'interaction avec l'APEA et comment ils y réagissent. Il a de plus examiné quels aspects de la procédure les encourage (en particulier les enfants) à faire usage de leur droit à être entendus et à participer d'une manière qu'ils jugent utile et qui prenne en compte leurs intérêts (source : descriptif du projet).

D. Participation d'enfants dans les procédures d'asile

- 1) **Brochure « Participation et audition des enfants et dans les procédures d'asile »** (2023) (à commander [ici](#)), éditées par le Marie Meierhofer Institut für das Kind et l'UNICEF (en français et en allemand)

Ce guide destiné à des spécialistes présente des informations sur la participation et l'audition d'enfants dans la procédure d'asile. Les collaboratrices et collaborateurs du SEM responsables de la décision, notamment les personnes de confiance pour les mineur.e.s non accompagné.e.s et les représentant.e.s juridiques pour les mineur.e.s accompagné.e.s en font partie. Outre des explications juridiques et relevant de la psychologie du développement sur la situation des mineur.e.s dans la procédure de droit d'asile, des informations pratiques sur la conduite concrète d'entretiens avec des enfants dans ce contexte ainsi que sur le déroulement des auditions d'enfants se situent au premier plan.

E. Participation des enfants victimes ou témoins de violence

- 1) [Violence domestique : quel contact après la séparation des parents – Guide d'évaluation et d'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violence domestique](#)

Ce guide pratique met l'accent sur les enfants et les jeunes victimes de violence domestique. Sont concernés les enfants et les jeunes qui sont maltraités ou négligés par leurs parents ou d'autres membres de la famille ; sont également concernés les mineurs qui voient ou entendent une forme de violence domestique entre les personnes de référence adultes de la famille (mère, père ou partenaire) ou qui en perçoivent les conséquences d'une autre manière. Dans ce contexte, le couple peut être ensemble, en cours de séparation ou séparé. Le guide de la CSVD s'oriente sur un guide allemand, le «Frankfurter Leitfaden zur Prüfung und Gestaltung von Umgang für Kinder, die häusliche Gewalt durch den umgangsberechtigten Elternteil erlebt haben». Celui-ci a été « adapté », dans l'optique de la situation (juridique) en Suisse, et les conclusions techniques ont été remaniées et actualisées. Le guide initial a été élaboré dans la région de Francfort-sur-le-Main par un groupe spécialisé interdisciplinaire dans le but suivant : indiquer, d'une part, aux professionnels impliqués dans ces cas quelles informations et estimations doivent être fournies pour pouvoir décider des relations personnelles dans l'intérêt de l'enfant en cas de violence domestique et leur ouvrir, d'autre part, des perspectives dépassant leurs propres compétences.

10) [Handbuch Kinder inmitten von Partnerschaftsgewalt](#) (canton de Saint-Gall) (seulement en allemand)

Ce manuel de l'office de coordination pour la violence domestique du canton de Saint-Gall doit servir d'orientation pratique pour le travail interdisciplinaire avec les familles concernées par la violence conjugale. C'est un document de référence sur les conséquences de la violence conjugale pour les enfants et les jeunes. Il apporte aussi des suggestions sur la manière dont on peut garder un regard professionnel sur les enfants et les jeunes pris dans une situation de violence conjugale, dans toutes les phases d'intervention. Les différentes autorités (potentiellement) impliquées y sont décrites, ainsi que les institutions et services spécialisés, leurs tâches et la coordination en interaction avec les autres acteurs.

11) « [Stop, écoutez-moi !](#) ». Série de fiches sur la pédagogie du traumatisme pour le milieu scolaire (Protection de l'enfance Suisse) (en allemand et en français)

La violence, qu'elle soit subie ou perçue, prive les enfants de leur sentiment de sécurité. Pour survivre dans un climat de peur, les enfants développent des stratégies d'adaptation qui sont visibles et perceptibles dans le cadre scolaire. Ces comportements, qui représentent souvent un défi pour les professionnels, peuvent être appréhendés à l'aide d'une pédagogie du traumatisme. La série de fiches aide les professionnels à mieux comprendre le comportement des enfants concernés et encourage l'intégration de ces points de vue parfois novateurs dans le milieu scolaire à l'aide d'idées de mise en œuvre concrètes et d'exercices.

12) [Dossier thématique audiovisuel « Assez, stop ! »](#) (Protection de l'enfance Suisse) (en allemand et en français)

Avec le dossier thématique audiovisuel « Assez, stop ! », Protection de l'enfance Suisse veut inciter à réfléchir aux conséquences de la violence au sein du couple sur les enfants et adolescents concernés. Les différents témoignages permettent d'approfondir la réflexion à ce sujet, ils peuvent donner des idées pour des discussions complémentaires, servir d'exemples de bonnes pratiques ou être remis en question de manière critique et faire débat. Les professionnels évoquent dans les supports audiovisuels les défis, les possibilités et les limites de leurs groupes professionnels par rapport au sujet de la violence au sein du couple.

13) [Prise en compte des enfants et des jeunes dans le domaine thématique de la traite d'enfants](#) : [manuel online](#) (Protection de l'enfance Suisse) et [indicateurs](#) (en français et en allemand)

Concernant le thème de la traite d'enfants, il existe des indicateurs valables, tant suisses qu'internationaux, pour l'identification des victimes de traite des êtres humains et de traite d'enfants. Le manuel en ligne de Protection de l'enfance Suisse complète ceux-ci et fournit des instructions sur la façon de procéder avec les enfants victimes de traite d'enfants, dans le domaine de l'asile et en général.

F. Considérations générales sur le droit de l'enfant d'être entendu

- 1) **Observation générale no 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu.** Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Le document présente des explications et des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU concernant le droit de l'enfant d'être entendu qui est garanti par l'art. 12 de la Convention des droits de l'enfant.

- 2) **Infographie sur la CDE-ONU** (Protection de l'enfance Suisse et Formation des parents CH) (en français et en allemand)

Cette infographie comprend à l'article 12 le droit à la participation. Elle s'adresse notamment aux parents, aux personnes de référence, aux professionnels, évent. aussi aux jeunes et elle peut être utilisée par les professionnels.

- 3) **À l'écoute de l'enfant. Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu.** (2011), Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) (en français et en allemand)

Le rapport présente les résultats d'un séminaire de deux jours organisé par la CFEJ sur le thème du droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu lors duquel de nombreux experts ont tenté d'en savoir plus sur la manière dont les adultes associent les enfants et les jeunes dans les processus de décision qui les concernent directement. À côté d'éclairages sur les aspects juridiques et méthodologiques, ce rapport propose des pistes à l'attention de toutes les personnes travaillant avec des enfants ou qui prennent des décisions les touchant, y compris le monde politique ; afin que la reconnaissance de l'enfant, en tant qu'individu à part entière, se concrétise dans la vie de tous les jours et ne demeure pas qu'un vœu pieu.

G. Considérations générales concernant la participation dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse

- 1) **100 ans de participation** (2011) (à commander sous la rubrique [publications](#) du site Internet d'Integras) (en français et en allemand)

La participation dans le domaine de l'aide aux enfants et aux jeunes est loin d'être une évidence. Mais que signifie au juste la participation dans le quotidien pédagogique de l'aide aux enfants et aux jeunes ? Comment la réaliser ? Les exposés réunis dans la présente publication font la lumière sur ces notions, montrent la situation actuelle et illustrent, à l'aide d'exemples concrets, dans quelles conditions la participation des enfants et des jeunes peut fonctionner.

H. Études

- 1) **«Partizipation in der stationären Erziehungshilfe. Perspektive, Bedarfe und Konzepte in der Schweiz»** (2023), Stefan Eberitzsch, Samuel Keller, Julia Rohrbach (seulement en allemand)

Le débat international sur l'aide éducative en institution souligne la nécessité, tant du point de vue des droits de l'enfant que du point de vue pédagogique, que les jeunes qui y grandissent participent davantage à toutes les décisions les concernant. Des études montrent cependant que dans la pratique institutionnalisée, de multiples limitations des possibilités de participation continuent de prévaloir.

L'ouvrage rassemble les recherches et les discussions sur la Suisse et les complète par les perspectives des careleavers, des autorités de surveillance, des associations et des institutions. Il est complété par des contributions d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie (Tyrol du Sud), qui offrent des approches comparatives.

I. Divers

1) Développement des compétences sociales des enfants :

CompAct : participation des enfants dans les situations difficiles (Protection de l'enfance Suisse) (en français et en allemand)

CompAct est un projet de Protection de l'enfance Suisse, qui s'applique dans le travail direct avec les enfants de 3 à 8 ans. Il vise à encourager les compétences sociales pour une coexistence pacifique et une gestion réussie des situations difficiles. CompAct s'adresse au personnel éducatif des crèches, des écoles maternelles, du niveau scolaire élémentaire, ainsi qu'au travail social en milieu scolaire.

2) Soutien aux cantons :

Politique de protection de l'enfant au sein des services et unités administratives
(Protection de l'enfance Suisse)

Protection de l'enfant Suisse accompagne tous les services et unités de l'administration travaillant au contact d'enfants qui veulent réduire les risques potentiels de mise en danger du bien-être de l'enfant. Pour y parvenir, elle les aide à mettre en place une politique interne de protection de l'enfant qui garantit la prise en compte systématique des enfants et des jeunes et sert de standard de qualité.